

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023\_079-DE  
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

### Séance du 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept novembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

#### Etaient présents : 13

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

#### Etaient absents : 6

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Marie FESTA, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

#### Etaient absents et représentés : 5

Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire), M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

### Convention pour la réalisation d'une étude d'impacts sur la santé portant sur le projet de revitalisation urbaine dans le cadre du programme PVD

#### Monsieur le Maire

**Rappelle** à l'assemblée que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et notamment de l'étude de revitalisation urbaine, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite lancer une étude complémentaire d'impacts sur la santé environnementale. Les objectifs sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic préalable portant sur la santé environnementale,
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du projet urbain au prisme de la santé,
- Partager les constats issus de l'étude avec les parties prenantes de l'étude et la maîtrise d'ouvrage du projet urbain,
- Formuler des recommandations afin d'améliorer le projet urbain,
- Mettre en œuvre une démarche itérative du projet urbain avant sa mise en œuvre opérationnelle.

**Rappelle** qu'une demande de financement a été réalisée auprès de l'ARS Paca par la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au cours des derniers mois. Après instruction, ce financeur nous accorde une subvention de 30 000 € soit une prise en charge financière à hauteur de 80%. Etant précisé que le coût estimatif de l'étude s'élève à 37 500 €. La convention proposée par l'ARS Paca traduit bien ces enjeux et éléments financiers.

#### Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les dispositions de la convention de l'ARS Paca,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023\_079-DE  
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1.** Approuver la convention l'ARS Paca prévoyant les modalités de l'étude d'impacts sur la santé environnementale et ses conditions financières.

**ARTICLE 2.** Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

|                       |    |              |    |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Membres en exercice : | 19 | Pour :       | 18 |
| Membres présents :    | 13 | Abstention : | 0  |
| Membres représentés : | 5  | Contre :     | 0  |

Transmis en Préfecture le : 24 NOV. 2023  
Affiché ou publié le : 24 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré le 22 novembre 2023  
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK